Marchés publics de maîtrise d'oeuvre

Les marchés de conception-réalisation

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-6819081 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Identifier les conditions de recours aux marchés de conception-réalisation
- Lister les avantages et les inconvénients de la conception-réalisation
- Gérer les modes de mise en concurrence et le déroulement des procédures

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 100%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation relative aux marchés publics

Public concerné

Responsables techniques et marchés publics, techniciens, ingénieurs, architectes ou toute personne intervenant dans le processus public

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Situer le cadre juridique et expliquer la nature « travaux » des marchés de conception-réalisation

- Le Code de la commande publique : la conception-réalisation et les marchés publics globaux
- Les autres textes législatifs et réglementaires : la loi LCAP du 7 juillet 2016, la loi ELAN du 23 novembre 2018 pour les OPH, le décret du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux

Présenter le champ d'application de la conception-réalisation

- Les acheteurs concernés
- Les ouvrages concernés
- La forme des opérateurs économiques : candidature intégrée et groupement d'opérateurs économiques

Déterminer le rôle et la responsabilité du groupement

- La composition du groupement
- Les missions du groupement en phase conception
- Les missions du groupement en phase réalisation
- La répartition des missions entre les membres du groupement

Identifier l'opportunité du recours à la conception-réalisation au regard des montages contractuels classiques

- L'engagement contractuel sur les coûts et les délais de réalisation
- La garantie d'une meilleure anticipation budgétaire
- L'optimisation d'une meilleure collaboration entre le concepteur et le réalisateur

Définir les limites de la conception-réalisation

- La contractualisation anticipée du marché de travaux et des marchés à tranches
- La nécessité d'une définition précise en amont
- L'impossibilité d'enrichir le programme en cours de phase d'étude
- Les clauses d'adaptation et les avenants nécessaires

Mesurer le rôle et les responsabilités du maître d'ouvrage

- Compétence et organisation de la maîtrise d'ouvrage
- La programmation ou le recours à un programmiste
- La nécessité de se doter d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Technique (AMOT) solide
- La vérification des assurances
- Conception-réalisation sous BIM

EXEMPLE de configuration du groupement en fonction de la répartition des missions

Connaître les autres partenaires dans un marché de conception-réalisation

- Le coordonnateur SPS

- Le contrôleur technique
- Le conducteur d'opération

Découvrir les catégories de marchés globaux du code de la commande publique

- Les marchés publics globaux de performance
- Les différents marchés publics globaux sectoriels

2e jour

Découvrir les procédures de passation des marchés de conception-réalisation

- La procédure adaptée
- La procédure d'appel d'offres restreint
- La procédure avec négociation
- Le dialogue compétitif

Dérouler les étapes clés d'une procédure pour un marché de conception-réalisation

- La publicité
- La rédaction des documents contractuels
- Les critères de sélection proposés
- La remise et l'analyse des candidatures
- La remise des offres
 - le niveau de remise des offres (sur APS ou APD)
 - les primes
 - l'audition des candidats
 - l'intérêt d'une commission technique
- Les critères d'attribution des marchés
- La composition et le rôle du jury
- L'information des candidats évincés
- La mise au point du marché
- L'avis d'attribution

Exécuter le marché de conception-réalisation

- La réception des missions d'étude par phase
- Le suivi de la réalisation et la responsabilité du concepteur
- Le rôle de l'AMO
- Les problèmes liés à l'exécution des travaux (rupture technique : imprévus, notification sur décision, maîtrise d'œuvre...)
- Le suivi administratif et comptable du marché

ÉTUDE DE CAS sur l'exemple d'un marché de conception-réalisation identifiant les clauses d'exécution du marché

Réceptionner les ouvrages

- Les opérations préalables à la réception
- Le rôle du concepteur
- La vérification de l'engagement de résultat
- Le prononcé de la réception par le maître d'ouvrage
- Les effets de la réception, les garanties

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la

progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.